



Resiliation d'un bail pour une personne de 78 ans

Par **lissia**, le **21/12/2009** à **11:27**

Bonjour,

ma mère 78 ans et mon frère 56 ans vivent ensemble après plus de 50 ans dans une maison ou le nouveau propriétaire leur a resilier le bail et suite qu'il a enlever la toiture sans la prévenir,fuite d'eau ,plafond qui tombe ect..

un de mes frère leur a trouver un logement en urgence par contre cher, petit ,sans fenetre seulement des velux electrique, je trouve que son moral ne va pas elle ne bouge plus passe sa journée dans son fauteuil et dit toujours il n' y a pas de fenetre pour voir .

voila que je lui est trouver un pavillon avec fenetre et jardin quel est leur préavis pour la resiliation du bail des gens me dise un mois ,faut -il un certificat médical.

merci pour votre aide

cordialement

Par **jeetendra**, le **21/12/2009** à **14:02**

[fluo]ADIL DES YVELINES[/fluo]

3 rue Jean Mermoz à Versailles.

L'ADIL 78 vous accueille sans rendez-vous :

du lundi au mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30,

le jeudi de 9h à 12h30

le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Renseignements au : 0 820 16 78 78 (0.12 cts/m)

Bonjour, un préavis réduit de un mois est possible dans ce cas, contactez l'Association Adil à Versailles pour confirmation, bon après-midi à vous.